réglementation • éducation • protection

Je soussignée, Manon Losier, dûment nommée chef du contentieux et secrétaire de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, atteste par les présentes que cette ordonnance générale, dont la date d'entrée en vigueur est le 14 mai 2015, a été entérinée par les membres de la Commission au cours d'une réunion tenue le 27 avril 2015.

VU LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 (la Loi)

ET

## DANS L'AFFAIRE DE LA DISPENSE DE PROSPECTUS ET D'INSCRIPTION POUR FINANCEMENTS PARTICIPATIF DES ENTREPRISES EN DÉMARRAGE

## Ordonnance générale 45-506

Article 208

#### **ATTENDU QUE:**

regulation • education • protection

- 1. Les expressions définies dans la *Loi sur les valeurs mobilières* ou la Norme canadienne 14-101 sur les *définitions* ont le même sens dans la présente ordonnance générale.
- 2. Dans la présente ordonnance générale, on entend par :
  - « clôture du placement » : tout moment, déterminé par l'émetteur, après l'atteinte du montant minimum à réunir:
  - « commettant » : un promoteur, un administrateur, un dirigeant ou une personne participant au contrôle;
  - « document d'offre » : le Formulaire 1 Financement participatif des entreprises en démarrage Document d'offre, dûment rempli et toute modification du document d'offre;
  - « groupe de l'émetteur » : les personnes suivantes :

- (a) l'émetteur;
- (b) tout membre du même groupe que l'émetteur;
- (c) tout autre émetteur qui remplit l'une des conditions suivantes :
  - (i) il exploite une entreprise avec l'émetteur ou un membre du même groupe que celui-ci;
  - (ii) son entreprise a été fondée ou établie, directement ou non, par la ou les personnes qui ont fondé ou établi l'émetteur;
- « mise en garde » : le document prévu dans le Formulaire 2 Financement participatif des entreprises en démarrage Reconnaissance de risque;
- « montant minimum à réunir » : le montant minimum indiqué dans le document d'offre;
- « ordonnance correspondante » : une ordonnance prononcée ou une règle prise par une autre autorité en valeurs mobilières ou un autre agent responsable dont les modalités sont essentiellement similaires à celles de la présente ordonnance générale;
- « placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage » : un placement de titres admissibles effectué par l'intermédiaire d'un portail de financement sous le régime de la dispense de l'obligation de prospectus prévue par la présente ordonnance générale ou une ordonnance correspondante;
- « portail de financement » : la personne qui facilite ou se propose de faciliter des placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectués en ligne;
- « territoires participants » : la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan et tout autre territoire dont l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable a prononcé une ordonnance correspondante;
- « titre admissible » : les titres suivants :
- (a) une action ordinaire;
- (b) une action privilégiée non convertible;
- (c) un titre convertible en un titre visé au paragraphe a ou b;
- (d) un titre de créance non convertible lié à un taux d'intérêt fixe ou variable;
- (e) une part de société en commandite.

- 3. L'article 45 de la *Loi* oblige toute personne qui effectue des opérations sur valeurs mobilières à s'inscrire.
- 4. Le portail de financement qui effectue des opérations sur valeurs mobilières peut s'inscrire ou se prévaloir de la dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la présente ordonnance générale.
- 5. L'article 71 de la *Loi* oblige toute personne qui entend procéder au placement d'un titre à déposer un prospectus et à le faire viser.

ET VU les intérêts des investisseurs et les besoins de financement des entreprises en démarrage et des autres petites entreprises, la Commission estime approprié d'accorder une dispense de l'application des articles 45 et 71 de la *Loi* pour autoriser les placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage aux conditions énoncées dans la présente ordonnance générale.

#### LA COMMISSION ORDONNE CE QUI SUIT, en vertu des articles 208 et 55 de la Loi :

- 6. que l'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas aux opérations effectuées, relativement à un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, par un portail de financement qui remplit les conditions suivantes :
  - (a) il ne facilite pas son premier placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage avant :
    - (i) la date qui tombe 30 jours après avoir transmis les documents suivants à la Commission :
      - (A) le Formulaire 3 Financement participatif des entreprises en démarrage Formulaire de renseignements sur le portail de financement dûment rempli;
      - (B) le Formulaire 4 Financement participatif des entreprises en démarrage Formulaire de renseignements personnels relatifs au portail de financement dûment rempli, pour chaque commettant du portail de financement;
      - (C) tout autre document exigé par la Commission;
    - (ii) si la Commission l'avise qu'elle a besoin de plus de temps pour examiner les documents visés à l'alinéa i du paragraphe a, la date à laquelle elle confirme avoir terminé l'examen;
  - (b) il transmet à la Commission toute modification des documents visés au paragraphe a dès que possible;

- (c) il n'a pas été avisé par la Commission que son activité est préjudiciable à l'intérêt public du fait que ses commettants ou leur conduite passée démontrent un manque :
  - (i) d'intégrité;
  - (ii) de responsabilité financière;
  - (iii) de connaissances ou d'expertise pertinentes.
- (d) son siège est situé dans un territoire du Canada;
- (e) la majorité de ses administrateurs sont résidents du Canada;
- (f) il tient des dossiers à son siège pour consigner avec exactitude ses affaires financières et les opérations de ses clients et démontrer son respect des conditions énoncées dans la présente ordonnance générale durant une période de 8 ans à compter de la date d'ouverture d'un dossier;
- (g) il n'est pas inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières;
- (h) il ne fournit aucun conseil aux souscripteurs ni ne fait de recommandation ou de déclaration sur les points suivants :
  - (i) la convenance de titres admissibles:
  - (ii) toute information sur la qualité de l'investissement;
- (i) il n'accorde l'accès à son site Web que si la personne qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement qui présente les caractéristiques suivantes :
  - (i) il n'est pas inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières;
  - (ii) il ne fournit aucun conseil sur la convenance d'un titre ou la qualité d'un investissement;
- (j) il indique sur son site Web le nom complet, la municipalité et le territoire de résidence ainsi que l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone professionnels de chacun de ses commettants;
- (k) il ne perçoit de commissions, de frais ni d'autres sommes d'aucun souscripteur de titres admissibles;
- (I) il détient les actifs des souscripteurs selon les modalités suivantes :

- (i) séparément de ses propres biens;
- (ii) dans une fiducie à leur profit;
- (iii) dans le cas des espèces, dans un compte en fiducie désigné auprès d'une institution financière canadienne;
- (m) il reçoit le paiement des titres admissibles électroniquement par l'intermédiaire de son site Web;
- (n) il prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les émetteurs et les souscripteurs sont résidents d'un territoire participant où le document d'offre est disponible;
- (o) il met le document d'offre et la mise en garde à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
- (p) il n'autorise pas les souscripteurs à souscrire des titres admissibles tant qu'ils n'ont pas confirmé avoir lu et compris le document d'offre et la mise en garde;
- (q) il avise les souscripteurs de toute modification apportée au document d'offre et de leur droit de résoudre leur souscription après avoir été avisés de la modification:
- (r) il rembourse la totalité des fonds à tout souscripteur dans un délai de 5 jours ouvrables après avoir reçu de celui-ci un avis de résolution;
- (s) il remplit l'une des conditions suivantes :
  - (i) si le montant minimum à réunir n'est pas atteint le 90e jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur son site Web ou si le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est retiré, il accomplit les actes suivants dans un délai de 5 jours ouvrables après cet événement :
- A. il rembourse ou fait rembourser la totalité des fonds à chaque souscripteur;
- B. il avise l'émetteur et chaque souscripteur que les fonds ont été remboursés;
  - (ii) lorsque tout délai de 48 heures prévu au paragraphe j de l'article 7 est écoulé, il accomplit les actes suivants :
    - A. il verse ou fait verser la totalité des fonds dus à l'émetteur à la clôture du placement;
    - B. il fait ce qui suit dans les 15 jours suivant la clôture du placement :

- I. il avise chaque souscripteur du versement des fonds à l'émetteur:
  - II. il fournit à l'émetteur toute l'information nécessaire pour que celui-ci remplisse l'obligation prévue au paragraphe b de l'article 8.

#### LA COMMISSION ORDONNE CE QUI SUIT, en vertu des articles 208 et 80 de la Loi :

- 7. L'obligation de prospectus ne s'applique pas à un placement par un émetteur lorsque les conditions suivantes sont réunies :
  - (a) il s'agit du placement de titres admissibles émis par l'émetteur;
  - (b) le placement et le paiement des titres admissibles sont facilités par un portail de financement qui remplit les conditions suivantes :
    - (i) il se prévaut de la dispense prévue à l'article 6;
    - (ii) il est exploité par un courtier inscrit, à la condition que ce dernier ait confirmé par écrit à l'émetteur que les conditions suivantes sont remplies :
      - (A) il a déposé le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 Modification des renseignements concernant l'inscription, dûment rempli, afin de décrire le changement d'activité consistant à ajouter l'exploitation d'un portail de financement;
      - (B) le portail de financement respecte ou respectera les conditions prévues aux paragraphes m à s de l'article 6;
      - (C) il n'accorde l'accès à son site Web que si la personne qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement qui présente les caractéristiques suivantes :
        - I. il est exploité par un courtier inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières:
        - II. il fournit des conseils sur la convenance des titres admissibles;
  - (c) l'émetteur n'est un émetteur assujetti ou un fonds d'investissement dans aucun territoire du Canada ou territoire étranger;
  - (d) le siège de l'émetteur est situé dans un territoire participant;
  - (e) le total des fonds réunis dans le cadre de tout placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectué par une personne du groupe de l'émetteur ne dépasse pas 250 000 \$;

- (f) le groupe de l'émetteur n'effectue pas plus de 2 placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage par année civile;
- (g) le placement a lieu au plus tard le 90° jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur le site Web du portail de financement;
- (h) l'émetteur effectue le placement au moyen d'un document d'offre qu'il fournit au portail de financement pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
- (i) l'émetteur modifie le document d'offre lorsque celui-ci devient inexact et le fournit au portail de financement dès que possible pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
- (j) l'émetteur accorde aux souscripteurs un droit contractuel de résoudre leur souscription de titres admissibles sur transmission d'un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant i) la souscription ou ii) la transmission aux souscripteurs, par le portail de financement, d'un avis de modification du document d'offre;
- (k) le document d'offre indique l'emploi que l'émetteur entend faire des fonds réunis et le montant minimum à réunir pour clore le placement;
- (I) l'émetteur obtient le montant minimum à réunir qui est indiqué dans le document d'offre, et ce montant peut être réduit du montant de tout placement effectué simultanément sous le régime d'une autre dispense de prospectus que celle accordée en vertu de la présente ordonnance générale et de toute ordonnance correspondante, pour autant que les fonds provenant du placement simultané soient inconditionnellement à la disposition de l'émetteur;
- (m) aucune personne du groupe de l'émetteur n'effectue d'autre placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage simultanément pour le même objet que celui décrit dans le document d'offre:
- (n) aucune commission, aucuns frais, ni aucune autre somme ne sont versés au groupe de l'émetteur ou à l'un de ses commettants, salariés ou mandataires à l'égard du placement;
- (o) aucun commettant du groupe de l'émetteur n'est un commettant du portail de financement;
- (p) nulle personne n'investit plus de 1 500 \$;
- (q) dans un délai de 30 jours après la clôture du placement, l'émetteur transmet ou fait transmettre à chaque souscripteur une confirmation indiquant l'information suivante :

- (i) la date de souscription et la clôture du placement;
- (ii) le nombre de titres admissibles souscrits et leur description;
- (iii) le prix par titre admissible payé par le souscripteur;
- (iv) le total des commissions, frais et autres sommes versés au portail de financement par l'émetteur à l'égard du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage.
- 8. L'émetteur qui place des titres sous le régime de la présente ordonnance générale dépose les documents suivants au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la clôture du placement :
  - a) le document d'offre;
  - b) la déclaration établie conformément au Formulaire 5 Financement participatif des entreprises en démarrage Déclaration de placement avec dispense.
- 9. La première opération visée sur des titres placés en vertu de la présente ordonnance générale ou d'une ordonnance correspondante est assujettie à l'article 2.5 de la Norme canadienne 45-102 sur la revente de titres.
- 10. La présente ordonnance générale prend effet le 14 mai 2015 et expire le 13 mai 2020.

FAIT à Saint John, au Nouveau-Brunswick, le 14 mai 2015.

#### Manon LOSIER

Chef du contentieux et secrétaire de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs

## Formulaire 1 – Financement participatif des entreprises en démarrage Document d'offre

#### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent document d'offre et toutes ses modifications doivent être dactylographiés, imprimés, signés et déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de chaque territoire participant où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi qu'auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable du territoire où se situe le siège de l'émetteur, aux adresses indiquées à la dernière page des présentes, au plus tard le 30° jour suivant la clôture du placement. L'émetteur doit également déposer une déclaration de placement avec dispense dans ce délai.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.
- 3) Rédigez le présent document d'offre de manière à ce qu'il soit facile à lire et à comprendre, dans un langage simple, clair et concis. Évitez les termes techniques.
- 4) Suivez autant que possible la forme prévue dans le présent formulaire. Présentez les rubriques dans l'ordre prévu ci-dessous. Les intitulés, la numérotation et l'information doivent tous apparaître tels qu'ils sont indiqués dans le présent formulaire, sans aucune modification.
- 5) Vous trouverez des instructions pour remplir le présent formulaire dans le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.
- 6) Vous devez fournir le présent document d'offre à votre portail de financement, qui doit l'afficher sur son site Web. Si l'information qu'il contient cesse de s'appliquer ou devient inexacte, vous devez immédiatement le modifier et en transmettre la nouvelle version au portail de financement.

#### Rubrique 1 : RISQUES D'INVESTISSEMENT

- 1.1. Inscrivez la mention suivante, en caractères gras :
  - « Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué, examiné ou approuvé la qualité de ces titres ni examiné le présent document d'offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement comporte des risques. ».

## Rubrique 2 : ÉMETTEUR

- 2.1. Veuillez fournir l'information suivante au sujet de l'émetteur :
  - a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;

- b) adresse du siège;
- c) numéro de téléphone;
- d) numéro de télécopieur;
- e) URL du site Web.
- 2.2. Veuillez fournir les renseignements suivant sur la personne-ressource qui, chez l'émetteur, peut répondre aux questions des souscripteurs et de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable :
  - a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);
  - b) poste chez l'émetteur;
  - c) adresse professionnelle;
  - d) numéro de téléphone professionnel;
  - e) numéro de télécopieur;
  - f) adresse de courriel professionnelle.

#### Rubrique 3 : SURVOL DE L'ACTIVITÉ

- 3.1. En quelques lignes, expliquez l'activité de l'émetteur et le motif de la collecte de fonds. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Une description détaillée de l'activité de l'émetteur figure ci-après. ».

#### **Rubrique 4: DIRECTION**

4.1. Veuillez fournir dans le tableau suivant l'information demandée sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de l'émetteur :

Nom	Principale	Expertise,	Nombre et	Date	Pourcentage
complet, municipalité de résidence et poste chez	fonction exercée dans les cinq dernières années	formation et expérience pertinente pour l'activité de l'émetteur	type de titres de l'émetteur en sa propriété	d'acquisition et prix des titres	des titres de l'émetteur détenus en date du présent document d'offre
l'émetteur					

- 4.2. Le cas échant, indiquez les éléments suivants pour chaque personne visée à la rubrique 4.1 ci-dessus ou pour l'émetteur :
  - a) il ou elle a plaidé coupable ou été reconnu coupable :

- i) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada:
- ii) d'une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
- iii) d'un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
- *iv*) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger;
- b) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une décision (d'interdiction d'opérations ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un organisme gouvernemental, un organisme administratif, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance;
- c) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une procédure de mise en faillite ou d'insolvabilité;
- d) elle est administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur qui fait ou a fait l'objet d'une procédure visée au paragraphe a, b ou c ci-dessus.

## Rubrique 5 : PLACEMENT PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

- 5.1. Indiquez le nom du portail de financement par lequel l'émetteur effectue le placement.
- 5.2. Indiquez tous les territoires participants (provinces et territoires du Canada) dans lesquels l'émetteur compte réunir des fonds et mettre le présent document d'offre à la disposition des souscripteurs.
- 5.3. Veuillez fournir l'information suivante sur le placement :
  - a) la date à laquelle l'émetteur doit avoir obtenu le montant minimum à réunir pour la clôture du placement (au plus tard 90 jour après la mise à la disposition du présent document d'offre aux souscripteurs sur le portail de financement);
  - b) le cas échéant, la date et la description de toute modification apportée au présent document d'offre.
- 5.4. Indiquez le type de titres admissibles offerts.

5.5.	Les titres admissibles offerts sont assortis des droits suivants (cochez tous ceux qui
	s'appliquent):
	□ droits de vote;
	☐ droits au dividende ou aux intérêts (décrivez);

	☐ droits en cas de dissolution;					
	☐ droits de conversion (décrivez en quoi les titres peuvent être convertis);					
	☐ autres droits (décrivez)					
5.6.	admissibles offerts, comm	Résumez brièvement toute autre restriction ou condition importante rattachée aux titres admissibles offerts, comme le droit à l'égalité de traitement ou de sortie conjointe ou le droit préférentiel de souscription.				
5.7.	Veuillez fournir l'information	on suivante dans un tab	leau:			
		Montant total (\$)	Nombre total de titres admissibles pouvant être émis			
	Montant minimum à réunir					
	Montant maximum à réunir					
	Prix par titre admissible					
5.8. <b>Rub</b> r	Indiquez le montant minir ique 6 : ACTIVITÉ DE L'ÉMET	·	ripteur, le cas échéant.			
6.1.	Décrivez l'activité de l'émetteur, en fournissant des détails sur son secteur d'activité et son exploitation.					
6.2.						
6.3.						
6.4.	Indiquez la ou les affi l'émetteur (cochez tout	·	ondent le mieux à l'exploitation de ent) :			
	☐ il n'a jamais exercé d'activités d'exploitation;					
	□ il est au stade du développement;					
	☐ il exerce actuellement des activités d'exploitation;					
	☐ il a réalisé un profit au	cours du dernier exer	cice.			
6.5.	Indiquez si l'émetteur a suivante en caractères g		Dans l'affirmative, inscrivez la mention			
	effectuant un placem	nent par financemer	les états financiers d'un émetteur nt participatif d'une entreprise en es été fournis aux autorités en valeurs			

mobilières ou aux agents responsables ni examinés par ces organismes. Ils ne font

pas partie du présent document d'offre. Vous devriez demander à l'émetteur quelles normes comptables il a suivies pour les établir et s'ils ont été audités. Vous devriez également consulter un comptable ou un conseiller financier indépendant à propos de l'information qui y est présentée. ».

### Rubrique 7 : EMPLOI DES FONDS

- 7.1. Veuillez fournir de l'information sur tous les fonds réunis précédemment et leur emploi par l'émetteur.
- 7.2. Ventilez de façon détaillée dans le tableau suivant l'emploi prévu des fonds réunis dans le cadre du présent placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage. Si une partie des fonds doit être versée directement ou indirectement à un promoteur, à un administrateur, à un dirigeant ou à une personne participant au contrôle de l'émetteur, indiquez dans une note accompagnant le tableau le nom de la personne, sa relation avec l'émetteur et le montant. Si l'émetteur appliquera plus de 10 % des fonds disponibles au remboursement d'une dette contractée au cours des deux derniers exercices, indiquez les raisons de la dette.

Description de l'emploi prévu des	Montant total (\$)		
fonds, par ordre de priorité	Selon le montant minimum à réunir	Selon le montant maximum à réunir	

## Rubrique 8 : PLACEMENTS PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE EFFECTUÉS PRÉCÉDEMMENT

- 8.1. Pour chaque placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage auquel l'émetteur et chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de celui-ci ont participé dans un territoire participant au cours des cinq dernières années, veuillez fournir l'information suivante :
  - a) le nom complet de l'émetteur ayant effectué le placement;
  - b) le nom du portail de financement;
  - c) l'issue du placement, c'est-à-dire s'il a été clos avec succès, s'il a été retiré par l'émetteur ou s'il n'a pas été clos parce qu'il n'a pas atteint le montant minimum à réunir, de même que la date de l'événement.

#### Rubrique 9 : RÉMUNÉRATION VERSÉE AU PORTAIL DE FINANCEMENT

9.1. Décrivez les commissions, frais et autres sommes que l'émetteur s'attend à verser au portail de financement pour effectuer le présent placement.

#### Rubrique 10 : FACTEURS DE RISQUE

10.1. Décrivez, par ordre d'importance, en commençant par le plus important, les principaux risques associés à un investissement dans l'émetteur pour les souscripteurs.

#### Rubrique 11: OBLIGATIONS D'INFORMATION

11.1. Décrivez la nature de toute information que l'émetteur entend communiquer aux souscripteurs après la clôture du placement ainsi que la fréquence de communication, et expliquez la façon dont ils peuvent obtenir cette information.

## Rubrique 12: RESTRICTIONS À LA REVENTE

12.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Les titres que vous souscrivez font l'objet d'une restriction à la revente. Il est possible que vous ne puissiez jamais les revendre. ».

#### Rubrique 13 : DROITS DES SOUSCRIPTEURS

13.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Vos droits en tant que souscripteur pourraient être limités et ne seront pas les mêmes que ceux rattachés à un placement effectué au moyen d'un prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Consultez un avocat pour connaître vos droits.

Vous pouvez annuler votre contrat de souscription de titres en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la souscription. Si une modification est apportée au présent document d'offre, vous pouvez annuler votre contrat en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de modification.

Les titres décrits dans le présent document d'offre sont placés en vertu d'une ordonnance générale prévoyant des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage qui a été prononcée par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant afin de dispenser l'émetteur de l'obligation de prospectus.

[Si le portail de financement n'est pas exploité par un courtier inscrit dans l'un des territoires participants où vous comptez réunir des fonds, ajoutez les mots « et le portail de financement de l'obligation d'inscription » après les mots « l'obligation de prospectus » dans le paragraphe ci-dessus.] ».

### **Rubrique 14: DATE ET ATTESTATION**

- 14.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent document d'offre sont véridiques. ».
- 14.2. Apposez la signature de la personne physique autorisée attestant le présent document d'offre et indiquez la date de la signature, de même que le nom et le poste de cette personne.
- 14.3. Si le présent document d'offre est signé électroniquement, inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Je reconnais signer électroniquement le présent document d'offre et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai que ma signature électronique n'est pas juridiquement contraignante. ».

Autorités en valeurs mobilières et agents responsables des territoires participants :

Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission

Le document doit être déposé électroniquement en même temps que la déclaration de placement avec dispense

établie conformément à l'Annexe 45-106A6

au <a href="https://www.bcsc.bc.ca">www.bcsc.bc.ca</a> (cliquez sur BCSC eServices et suivez les

étapes).

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 - 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548

Télécopieur: 204 945-0330

Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux

consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1866 933-2222 Télécopieur: 506 658-3059 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499

Télécopieur: 902 424-4625

Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

Direction du financement des sociétés 800, rue du Square Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Télécopieur: 514 873-3090

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645 Télécopieur : 306-787-5842

Courriel: exemptions@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

## Formulaire 2 – Financement participatif des entreprises en démarrage Reconnaissance de risque

Nom de l'émetteur :		
Type de titre admissible :		

## MISE EN GARDE

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS : cet investissement est risqué. N'investissez que si vous pouvez assumer la perte de la totalité du montant payé.

	Oui	Non
1. Reconnaissance de risque		
<b>Risque de pertes</b> – Comprenez-vous que cet investissement est risqué et que vous pourriez perdre la totalité du montant payé?		
<b>Absence de revenu</b> – Comprenez-vous que cet investissement pourrait ne vous rapporter aucun revenu, comme des dividendes ou des intérêts?		
<b>Risque de liquidité</b> - Comprenez-vous que vous pourriez ne pas être en mesure de vendre cet investissement?		
Manque d'information – Comprenez-vous que vous pourriez ne pas recevoir d'information continue sur l'émetteur ou sur l'investissement?		
2. Absence d'approbation et de conseils [Instructions : supprimer la r d'absence de conseils si le portail de financement est exploité par u		r inscrit.]
Absence d'approbation – Comprenez-vous que cet investissement n'a pas été examiné ni approuvé par une autorité en valeurs mobilières?		
Absence de conseils - Comprenez-vous que vous ne recevrez pas de conseils sur cet investissement? [Instructions: supprimer cette mention si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit.]		

	Oui	Non
3. Droits limités		
<b>Droits limités</b> – Comprenez-vous que vous n'aurez pas les mêmes droits que si vous investissiez sous le régime d'un prospectus ou en bourse?		
Si vous souhaitez en savoir davantage, consultez un conseiller juridique.		

	Oui	Non		
4. Attestation du souscripteur				
<b>Risques d'investissement</b> – Avez-vous lu le présent formulaire et comprenez-vous les risques associés à cet investissement?				
Document d'offre – Avant d'investir, vous devriez lire attentivement le document d'offre. Il contient de l'information importante sur cet investissement. Vous ne devriez pas faire cet investissement si vous n'avez pas lu le document d'offre ou que vous ne comprenez pas son contenu.  Avez-vous lu le document d'offre et comprenez-vous son contenu?				
Prénom et nom :				
Signature électronique: en cliquant sur le bouton [Je confirme], je électroniquement le présent formulaire et conviens qu'il s'agit de l de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai q électronique n'est pas juridiquement contraignante. La date délectronique est la même que celle de mon attestation.	'équivale ue ma si	ent légal gnature		
5. Renseignements supplémentaires				
Vous disposez de 48 heures pour annuler votre souscription en envoyant un avis au portail de financement à: [Instructions: fournir une adresse de courriel ou un numéro de télécopieur auxquels les souscripteurs peuvent envoyer leur avis. Décrire les autres moyens mis à leur disposition pour annuler leur souscription.]				
Si vous souhaitez en savoir davantage sur la réglementation lo mobilières qui vous concerne, visitez le <u>www.autorites-valeurs-r</u> autorités en valeurs mobilières ne fournissent pas de investissements.	<u>nobilieres</u>	.ca. Les		
Pour vérifier si le portail de financement est exploité par un coule www.sontilsinscrits.ca [Instructions : supprimer si le portail de fi pas exploité par un courtier inscrit.]				

## Formulaire 3 – Financement participatif des entreprises en démarrage Formulaire de renseignements sur le portail de financement

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et tous les Formulaires de renseignements personnels relatifs au portail de financement à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée qui agit pour le compte du portail de financement.
- 3) Question 7 et questions 9 à 16 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.
- 4) Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.
- 5) En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.
- 6) L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable auquel le présent formulaire est transmis peut demander au portail de financement de fournir des pièces justificatives. Le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement donne des exemples de pièces justificatives.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

- 1. Veuillez fournir les renseignements suivants sur le portail de financement :
  - a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;
  - b) nom sous lequel le portail de financement sera exploité;
  - c) URL du site Web;
  - d) adresse du siège;

	<ul><li>f) télécopieur;</li><li>g) adresse de courriel.</li></ul>
2.	Veuillez fournir les renseignements suivants sur la personne-ressource chez le portail de financement :
	<ul> <li>a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);</li> <li>b) adresse professionnelle;</li> <li>c) téléphone;</li> <li>d) télécopieur;</li> <li>e) adresse de courriel.</li> </ul>
3.	Veuillez fournir les renseignements suivants sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement. Joignez une liste au besoin. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire.
	<ul><li>a) Nom complet (prénom(s) et nom de famille);</li><li>b) Poste(s).</li></ul>
4.	Indiquez chaque territoire participant dans lequel le portail de financement transmet le présent formulaire.
5.	Indiquez la date à laquelle le portail de financement compte commencer à faciliter des placements par financement participatif des entreprises en démarrage dans les territoires participants indiqués au point 4, ci-dessus.
6.	Si le portail de financement se prévaut déjà de dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans un territoire participant, indiquez le territoire et la date à laquelle le formulaire de renseignements sur le portail de financement a été transmis à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable.
7.	Le portail de financement a-t-il déjà été avisé par une autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable qu'il ne peut se prévaloir des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage?
	Oui 🗆 Non 🗆
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
8.	Décrivez la structure juridique du portail de financement et indiquez le territoire dans lequel il est constitué.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES

e) téléphone;

9.	crimine	elle, or	nis de	ement a-t-il déjà été reconnu coupable d'une infractio contester sa culpabilité ou obtenu une absolutions us conditions pour :	
		som C-46 b) une territ c) un c États d) une	maire ou o) du Car infractio oire étra délit ou a s-Unis d'A	on quasi criminelle dans un territoire du Canada ou u	c. in es
	Oui		Non		
	Si vous	avez ré	pondu «	oui », vous devez fournir des détails.	
10				en instance ou suspendue contre le portail de financeme action criminelle?	nt
	Oui		Non		
	Si vous	avez ré	pondu «	oui », vous devez fournir des détails.	
RE				oui », vous devez fournir des détails.  POURSUITES CIVILES	
	NSEIGN . Le por décret territoir	EMENTS tail de , d'une e étrang	SUR LES F financer sanction ger au c		ın
	NSEIGN . Le por décret territoir	EMENTS tail de , d'une e étrang	SUR LES F financer sanction ger au c	POURSUITES CIVILES  ment a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un cours des dix dernières années relativement à sa participation	ın
	NSEIGN Le por décret territoir à une	etail de tail de etrange etran	SUR LES F financer sanction ger au c commer Non	POURSUITES CIVILES  ment a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un cours des dix dernières années relativement à sa participation	ın
11.	NSEIGN  Le por décret territoir à une decret de la une de la	tail de d'une de étrangactivité avez ré	financer sanction ger au commer Non pondu «	POURSUITES CIVILES  ment a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans uteours des dix dernières années relativement à sa participation rciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?	in on
11.	NSEIGN  Le por décret territoir à une decret de la une de la	tail de d'une de étrangactivité avez ré	financer sanction ger au commer Non pondu «	ment a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans us cours des dix dernières années relativement à sa participation reiale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?  Oui », vous devez fournir des détails.  ment fait-il actuellement l'objet d'une poursuite civile po	in on
11.	NSEIGN  Le por décret territoir à une decret de vous  Si vous  Le por fraude  Oui	etail de d'une de étrançactivité avez ré tail de , vol, do	financer sanction ger au c commer Non pondu « financer II, fausses	ment a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans us cours des dix dernières années relativement à sa participation reiale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?  Oui », vous devez fournir des détails.  ment fait-il actuellement l'objet d'une poursuite civile po	in on

déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement?

	Oui		Non	
	Si vous av	ez rép	ondu «	oui », vous devez fournir des détails.
RE	NSEIGNEM	ENTS SI	JR LA SI	TUATION FINANCIÈRE
14.				ent a-t-il déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait en faillite ou été visé par une procédure analogue?
	Oui		Non	
	Si vous av	ez rép	ondu «	oui », vous devez fournir des détails.
15.				ent a-t-il déjà fait une proposition concordataire en vertu de e ou l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?
	Oui		Non	
	Si vous av	ez rép	ondu «	oui », vous devez fournir des détails.
16	procédur y compris ou d'un sy	es ou e s la no yndic p	encore minatio par les c	ement a-t-il déjà fait l'objet de procédures, intenté des conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, n d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou plementation pour prendre possession de ses biens?
	Oui		Non	
	Si vous av	ez rép	ondu «	oui », vous devez fournir des détails.

17. Veuillez fournir des détails sur la procédure de gestion des fonds dans le cadre du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage.

#### **COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

En présentant ce formulaire, le portail de financement :

• reconnaît que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire ou les renseignements du portail de financement;

 atteste que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ci-après.

#### **ATTESTATION**

En signant le présent formulaire, le portail de financement s'engage :

- à se conformer à toutes les conditions applicables qui sont prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans chaque territoire participant où le présent formulaire est transmis;
- à fournir sur demande à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de tout territoire participant accès aux dossiers tenus à son siège conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage.

Au nom du portail de financement, j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes.

Signature :	 Date:	
Nom complet du portail de financement :		
Nom (en caractères d'imprimerie) :		
Poste :		
Téléphone :		
Courriel :		

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE

## Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Téléphone: 604 899-6854

Sans frais au Canada: 1 800 373-6393

Courriel: portal@bcsc.bc.ca

www.bcsc.bc.ca

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux

consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1866 933-2222 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499 Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645

Courriel: registrationsfsc@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

## Formulaire 4 – Financement participatif des entreprises en démarrage Formulaire de renseignements personnels relatifs au portail de financement

#### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et le Formulaire de renseignements sur le portail de financement correspondant à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement.
- 3) Les renseignements fournis dans le présent formulaire doivent être propres à la personne physique qui l'atteste.
- 4) Question 4 et questions 10 à 22 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique qui atteste le présent formulaire. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.
- 5) Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.
- 6) En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

- 1. Veuillez fournir le nom complet du portail de financement tel qu'il figure dans les documents constitutifs.
- 2. Indiquez le(s) poste(s) que vous occupez chez le portail de financement.

## **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

3. Nom complet :					
Prénom Second(s) prénoms(s)			Nom de	e famille	
4. Utilisez-vous un autre nom que celui inc sous d'autres noms, par exemple un sur				us déjà	été connu
Oui 🗆 Non 🗆					
Si vous avez répondu « oui », vous deve	z fournir	des dét	ails.		
5. Numéro de téléphone, numéro de télé	copieur	, adresse	e de courri	el :	
Numéro de ( ) téléphone résidentiel :	Numé téléco		( )		
Numéro de ( ) téléphone professionnel :	Adress				
<ol> <li>Indiquez toutes les adresses résidentielle par votre adresse résidentielle actuelle.</li> </ol>	s des ci	nq derni	ères année	es en coi	mmençant
Nº et rue, ville, province, territoire ou État	code	De		À	
postal et pays		MM	AAAA	MM	AAAA
7. Si vous n'êtes pas résident du Canada de signification au Canada et fournir le			•		sse aux fins
Nom du mandataire aux fins de					

signification:  Nom de la personne-ressource:  Adresse aux fins de signification:  Téléphone:  8. Sexe, date de naissance, lieu de naissance:  Sexe Date de naissance Féminin MM JJ AAAA Ville Province/ territoire/État Pays de citoyenneté:  9. Pays de citoyenneté:  10. Étes-vous ou avez-vous déjà été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable au Canada, ou de autre entité professionnelle ou réglementaire?  Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez indiquer votre type de perme d'inscription, le nom de l'entité en question ainsi que la date de début et de cas échéant:  11. Avez-vous déjà fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations lesquelles vous auriez:  • commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme conduite?  • fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlen règles ou normes de conduite?  • commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?  Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.							
Adresse aux fins de signification :  Téléphone :  8. Sexe, date de naissance, lieu de naissance :  Sexe Date de naissance Lieu de naissance :  Sexe Date de naissance Lieu de naissance :  MM JJ AAAA Ville Province/ territoire/État de reritoire/État de reritoire/État de la decensión de l	signification:						
Téléphone :  8. Sexe, date de naissance, lieu de naissance :  Sexe Date de naissance Lieu de naissance  Féminin MM JJ AAAA Ville Province/ territoire/État  Masculi n	Nom de la per	sonne-res	source :				
8. Sexe, date de naissance, lieu de naissance :  Sexe Date de naissance Lieu de naissance  Féminin	Adresse aux fir	ns de signi	fication :				
Sexe Date de naissance Lieu de naissance  Féminin	Téléphone :						
Féminin	8. Sexe, date o	de naissan	ıce, lieu c	le naissan	ce :		
Masculi	Sexe	Date	de naiss	ance		Lieu de naissanc	e
9. Pays de citoyenneté:  10. Étes-vous ou avez-vous déjà été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable au Canada, ou de autre entité professionnelle ou réglementaire?  Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez indiquer votre type de perme d'inscription, le nom de l'entité en question ainsi que la date de début et de cas échéant:  11. Avez-vous déjà fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations lesquelles vous auriez:  • commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme conduite?  • fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlen règles ou normes de conduite?  • commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?  Oui Non	Féminin □	MM	IJ	AAAA	Ville		Pays
<ul> <li>10. Étes-vous ou avez-vous déjà été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable au Canada, ou de autre entité professionnelle ou réglementaire?</li> <li>Oui  Non  Si vous avez répondu « oui », vous devez indiquer votre type de perme d'inscription, le nom de l'entité en question ainsi que la date de début et de cas échéant :</li> <li>11. Avez-vous déjà fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations lesquelles vous auriez : <ul> <li>commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme conduite?</li> <li>fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlen règles ou normes de conduite?</li> <li>commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?</li> </ul> </li> <li>Oui  Non  </li> </ul>							
<ul> <li>11. Avez-vous déjà fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations lesquelles vous auriez : <ul> <li>commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norm conduite?</li> <li>fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlen règles ou normes de conduite?</li> <li>commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?</li> </ul> </li> <li>Oui</li></ul>	Si vous ave d'inscription	ez répond n, le nom d	du « oui				
<ul> <li>conduite?</li> <li>fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlen règles ou normes de conduite?</li> <li>commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?</li> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul>	11. Avez-vous c			ın congé	diement ju	ıstifié par suite d'all	
		ous auriez	:				égations
Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.	cond • fait c règle	mis une in Iuite? Iéfaut de s ou norm	fraction a supervise es de co	er adéquanduite?	atement la	nent, une règle ou a conformité aux <i>l</i> o	une norm Dis, règlen
	cond • fait c règle • com	mis une in luite? léfaut de s ou norm mis une fra	ifraction a supervise ies de co aude ou i	er adéquanduite?	atement la	nent, une règle ou a conformité aux <i>l</i> o	une nori

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES

12. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour : une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada: une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger: un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays; une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger. Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails. 13. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle? Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails. 14. À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance ou suspendue relativement à une infraction criminelle contre une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle au moment où les faits reprochés ont eu lieu? Oui Non Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails. 15. À votre connaissance, une entité a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution

inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle lorsque vous en étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle?

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES POURSUITES CIVILES

Non

Oui

16.	Avez-vous fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à votre participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?
	Oui   Non
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
17.	Faites-vous ou une ou une entité dont vous êtes ou étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle fait-elle actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, fausses déclarations ou manquement similaire?
	Oui   Non
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
18.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de fausses déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement?
	Oui   Non
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
REN	NSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
19.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?
	Oui 🗆 Non 🗆
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
20.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?
	Oui 🗆 Non 🗆
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

۷1.	personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet de procédures en vertu d'une loi en vue de la liquidation ou de la dissolution de l'entité ou en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) ou d'une loi similaire?
	Oui 🗆 Non 🗆
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
22.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par une autorité de réglementation pour prendre possession de vos biens?
	Oui 🗆 Non 🗆
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

21. Avez vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou

#### COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

En présentant ce formulaire, vous consentez à ce que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant recueille, utilise et communique vos renseignements personnels et obtienne, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par les organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou les organismes d'autoréglementation ainsi que votre dossier de crédit et vos relevés d'emploi s'il ou elle en a besoin pour déterminer si les renseignements fournis dans le formulaire sont complets et si les conditions prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage sont respectées. Les autorités en valeurs mobilières ou agents responsables peuvent demander des renseignements sur vous à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ci-après.

## **ATTESTATION**

En présentant ce formulaire :

- j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes;
- j'accepte d'être assujetti à la législation en valeurs mobilières de chaque territoire participant du Canada où je l'ai transmis. J'accepte également la compétence de tout tribunal ou toute instance se rapportant à mes activités à titre de promoteur, d'administrateur, de dirigeant ou de personne participant au contrôle d'un portail de financement en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Signature :	Date:	
Nom (en caractères d'imprimerie) :		
Poste :		

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE

# Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Téléphone: 604 899-6854

Sans frais au Canada: 1800 373-6393

Courriel: portal@bcsc.bc.ca

www.bcsc.bc.ca

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services

aux consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1866 933-2222 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499 Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

## www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645

Courriel: registrationsfsc@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

## Formulaire 5 – Financement participatif des entreprises en démarrage Déclaration de placement avec dispense

#### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de chaque territoire participant où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi qu'auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable du territoire où se situe le siège de l'émetteur, aux adresses indiquées à la dernière page des présentes, au plus tard le 30° jour suivant la clôture du placement. L'émetteur doit également déposer le document d'offre dans ce délai.
- 2) Dans la présente déclaration, le terme « souscripteur » désigne le propriétaire véritable des titres.
- 3) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.
- 4) En ce qui concerne les renseignements sur l'émetteur, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.

#### RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉMETTEUR

Nom précédent (en cas de changement depuis la dernière déclaration) :	
Adresse du siège :	
Téléphone : Télécopieur :	
URL du site Web :	
2. Nom complet de la personne-ressource :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone : Télécopieur :	
Courriel:	
Poste chez l'émetteur :	

	inalquez le secteur d'activit	é de l'émetteur en cochant	i la case appropriee :
	☐ Biotechnologie	☐ Haute technologie	☐ Pétrole et gaz
	□ Services financiers	□ Industrie	☐ Immobilier
	☐ Foresterie	☐ Mines	☐ Services publics
	☐ Autre (décrivez) :		
PLA	CEMENT PAR FINANCEMEN	FARTICIPATIF D'UNE ENTE	REPRISE EN DÉMARRAGE
4.	Date à laquelle le docume première fois à la disposition portail de financement :		
	Date de clôture du placem	ent :	
5.	Type de titres admissibles of	ferts :	
6.	Si les titres admissibles offei indiquez les modalités d'exe		vez le type de titre sous-jacent et opiration, le cas échéant :
7.	Nombre total de titres admissibles placés :	P	rix unitaire (\$) :
			rix unitaire (\$) :
3.	admissibles placés :  Total des fonds réunis d	ans le cadre de ce  ais ou autres sommes	rix unitaire (\$) :
7. 8. 9.	admissibles placés :  Total des fonds réunis de placement (\$) :  Total des commissions, fra versés au portail de f	ans le cadre de ce  ais ou autres sommes inancement pour ce	rix unitaire (\$) :
8. 9.	admissibles placés :  Total des fonds réunis de placement (\$) :  Total des commissions, fraversés au portail de fe placement (\$) :  Remplissez l'Annexe 1 de la	ans le cadre de ce  ais ou autres sommes inancement pour ce  présente déclaration.	vix unitaire (\$):

	Nombre total de se	ouscripteurs						
	Total des fonds réu souscripteurs da territoires participa	ns tous les						
•								
ATTE	STATION							
	nom de l'émeti diques et complèt	•	que les	déclarations	faites	aux	présentes	sont
	complet de etteur :							
Signa	ature :				Date:			
	(en caractères primerie) :							
Poste	e :							
Télép	ohone :							
Cou	riel :							
	-							

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE AUX PRÉSENTES

#### AVIS - COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, des agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, les agents responsables des territoires participants où la déclaration est déposée, aux adresses indiquées ci-après.

#### ANNEXE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUSCRIPTEURS

Veuillez fournir les renseignements demandés sur chaque souscripteur qui a souscrit des titres admissibles dans le cadre du placement. Joignez une liste au besoin.

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants ne rendront pas ces renseignements publics. Cependant, elles peuvent être obligées de les fournir sur demande en vertu de la législation relative à l'accès à l'information.

Nom complet	Adresse domiciliaire, y compris le numéro, la rue, la ville et le code postal	Province / territoire	Téléphone, y compris l'indicatif régional	Courriel	Nombre de titres admissibles souscrits	Prix d'achat total (\$)

#### Autorités en valeurs mobilières et agents responsables des territoires participants :

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1 866 933-2222 Télécopieur: 506 658-3059 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499

Télécopieur: 902 424-4625

Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

Direction du financement des sociétés 800, rue du Square Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Télécopieur : 514 873-3090

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645 Télécopieur : 306 787-5842 Courriel : exemptions@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca